

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 mars 2024 2024/008

ARRIVE LE

12 MARS 2024

SOUS-PRÉFECTURE
DE LA TOUR DU PIAU (37)

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-quatre
le 08 mars

En exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur
Aurélien BLANC, maire

Présents : 14

Date de la convocation : 1^{er} mars 2024

Votants : 15

OBJET :

Travaux d'enfouissement de
sécurité à l'intersection du
chemin du Robert

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Roland SEIGLE,
Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Jean-Pierre HENICKE, Emilie
JACQUIER, Marie-Claude JEANDEAUD, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Jean-
Marie OGER, Cléo MOIROUD, Christian SOUILLET DESERT, Chantal LOMETTI.
A DONNE POUVOIR : Madame Gisèle DONIN à Madame Sylviane MARCHESE

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de
l'opération présentée dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : Commune

ST MARCEL BEL ACCUEIL

Affaire n° 23-004-415

Renforcement BT/TEL Chemin du Robert

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire
ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 75 671 €

Le montant total des financements externes s'élève à : 75
671 €

La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE 38 s'élève à : 0 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération
s'élève à : 0 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de
- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initial, étant précisé
qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés,
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38,
- de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise
d'ouvrage au budget de la collectivité..

Le Conseil, entendu cet exposé, à l'unanimité,

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à
savoir :

Prix de revient prévisionnel : 75 671 €

Financements externes : 75 671 €

Participation prévisionnelle : 00 €

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à
partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fond de concours d'un
montant prévisionnel total de 0 €

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	18 361 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à	4 117 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élève à	656 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	13 588 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initial, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés,
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38,
- de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité

Le conseil, entendu cet exposé, à l'unanimité,

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **18 361 €**

Financements externes : **4 117 €**

Participation prévisionnelle : 14 244 €

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **13 588 €**.

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 09 mars 2024

Le maire, Aurélien BLANC.

